

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR08.45PR  
concernant**

**Une demande de crédit d'investissement de Fr. 930'000. -- pour  
les travaux d'aménagement des nouveaux locaux  
du Service de l'Education et de la Jeunesse ainsi que l'installation  
d'un ascenseur, dans le bâtiment de la rue de Neuchâtel 2**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 06 octobre 2008 à 19 heures à l'Hôtel de Ville et quatre commissaires ont visité les lieux le 10 octobre à 13H00

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Hélène Grand, Silvia Giorgiatti, Chantal Guibert-Millioud qui remplaçait Nora Lechmann, Christine Niggeler qui remplaçait Sarah Winteregg, Pierre Hunkeler qui remplaçait Diego Artieda, Daniel Bercher, Jean-David Chapuis, Yvan Gindroz et le soussigné, désigné rapporteur et confirmé dans cette fonction.

La délégation municipale était composée de Messieurs Paul-Arthur Treyvaud et Daniel von Siebenthal accompagnés de Monsieur François Armada responsable des Bâtiments. Nous les remercions pour leur présence et les réponses qu'ils ont apportées à nos questions. Situé au centre de la ville, ce bâtiment qui était occupé par l'ASPMAD s'est trouvé libéré plus vite que prévu. Au point de vue Historique il est classé 3 ce qui ne permet pas de toucher aux façades. Créé depuis la nouvelle législature le service de l'éducation et la jeunesse se trouve dans des locaux à la rue de la Plaine non adaptés pour leur fonction. Le moment est idéal pour regrouper ce service en une seule place avec la possibilité d'avoir une salle de réunion. Comme le bâtiment est composé de quatre niveaux, la clinique dentaire scolaire trouvera au rez-de-chaussée une surface pour ces trois cabinets dentaires avec leurs locaux annexes. Selon les explications le travail principal est de rafraîchir les peintures, refaire l'électricité et de retirer les câbles pour la partie informatique. Les sols de la partie dentaire doivent être dégagés des tapis bord à bord pour refaire une surface stérile. Dans deux pièces il y a une cheminée qui sera obstruée pour améliorer la distribution de la chaleur. Une isolation de bruit est prévue dans le plan de l'aménagement intérieur avec des nouvelles parois.

Entités	Localisation	Surfaces	Loyers annuels	Charges
Direction SEJ	Rue de la Plaine		19'044. --	incluses
Clinique dentaire/estimation Valeur locative	Ancienne poste	130 m2	26'000. --	
Bureau Municipal/estimation valeur locative	Hôtel de Ville	22 m2	4'400. --	
Espace Jeune/estimation valeur locative	Thièle 2	37m2	7'400. --	
Prophylaxie/estimation valeur locative	Collège des Jordils	22m2	3'900. --	

Par rapport au tableau du préavis vous trouvez ci-dessus celui des locations payées à ce jour mais, il faut faire attention, les locaux sont plus étroits et les éducateurs de rue et le responsable TSHM, n'ont pas de locaux attirés pour l'instant ce qui ne sera pas le cas dans le nouveau bâtiment.

La commission s'est penchée sur l'opportunité de l'installation de l'ascenseur.

Le lieu sera public et susceptible d'être fréquenté par des personnes à mobilité réduite. L'escalier est trop étroit pour être aménagé avec un système adapté. Ce dernier fait est confirmé par les commissaires ayant visité la maison. La commission est, dans sa majorité, convaincue de la nécessité de ce moyen de transport. Le contrat d'entretien devrait se situer au environ de 2'500. -- Frs

La commission a demandé que la cour soit libérée au maximum des voitures.

### **Conclusion**

Au vue de ce qui précède, convaincue du bien fondé de ce préavis la commission vous propose à l'unanimité de ces membres, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les articles 1.-, 2. -- et 3.-- tels que présentés, ainsi que l'ensemble du préavis N° PR08,45PR

Pour la commission, Jean-Noël PASTEUR, rapporteur

